

BULLETIN D'INFORMATION UKWELI



NUMÉRO 10



“Suivi de la mise en oeuvre des projets
du cahier des charges dans 5 communautés
impactées par la société **COMMUS**”

JANVIER 2025

A PROPOS DU BULLETIN



Le bulletin d'information **UKWELI** a pour objectif d'informer le public sur les activités du secteur minier en RDC. Ce dixième numéro présente les résultats des enquêtes menées par l'ASBL ADM sur la mise en œuvre du cahier des charges de la société COMMUS dans cinq Communautés locales.

Ce numéro a été préparé par **AFREWATCH** avec la contribution de **l'Association pour le Développement de Musonoie (ADM)**, une ASBL communautaire basée au Lualaba, dont les membres se sont déployés dans 5 communautés entre octobre et décembre 2024. Il rentre dans le cadre de la surveillance générale du respect des obligations sociétales des entreprises minières vis-à-vis des communautés locales de la **Province du Lualaba**.

I. INTRODUCTION



Dans le cadre du contrôle citoyen sur la mise en œuvre des projets du cahier des charges de la responsabilité sociétale des entreprises minières au Lualaba, l'Association pour le Développement de Musonoie, ADM¹, s'est concentrée, entre octobre, novembre et décembre 2024, à surveiller le respect des engagements pris par la Compagnie Minière de Musonoie (COMMUS) à travers le cahier des charges signé avec les communautés locales qu'elle impacte par ses activités et approuvé par l'autorité provinciale conformément à la législation minière en vigueur.

Sur un total de 8 communautés signataires du cahier des charges avec l'entreprise minière **COMMUS**, l'enquête s'est focalisée sur un échantillon de 5 communautés, à savoir **Tshizuza, Tshabula, Kapepa, Pierre Muteba et Musonoie**. Initié 3 ans après le début de la mise en œuvre des projets du cahier des charges, ce travail a pour objectif, non seulement d'évaluer le respect des engagements de la **société COMMUS**, mais également, de mesurer son impact sur le développement durable des communautés bénéficiaires. Les enquêtes ont été menées sur une période de 3 Mois, dans les 5 communautés locales ci-haut citées, soit d'octobre à décembre 2024.

La collecte des données a été faite par les équipes de **l'ASBL A.D.M** et s'est opérée à travers des entretiens avec des principaux acteurs impliqués dans le processus, notamment les Comités Locaux de Développement et les membres de ces communautés. Des visites sur certains des sites de réalisation des projets ont également été effectuées pour vérifier sur place leur degré de mise en oeuvre.

¹L'Association pour le Développement de Musonoie, ADM en sigle, est une ASBL communautaire de promotion et défense des droits humains basée à Musonoie. Elle est accompagnée par AFREWATCH.



Le présent numéro du **Bulletin** d'information **UKWELI** présente donc les résultats des enquêtes menées dans les cinq communautés locales et renseigne pour chacune d'elles, les projets initialement sélectionnés, leur évolution après réajustement, ceux qui ont été réalisés, ceux qui sont en cours de réalisation et ceux qui ne sont pas encore réalisés. De plus, il analyse les principaux défis qui entourent leur mise en œuvre.

1.1. Que faut-il retenir de ce cahier des charges ?

Initié en 2020, le cahier des charges de la Responsabilité sociétale de l'entreprise COMMUS a été signé le 19 février 2021 avec huit (8) communautés locales impactées, dont 4 du secteur de Luilu (villages Tshizuza, Pierre Muteba, Kapepa et Tshabula) et 4 autres de la commune de Dilala (quartiers Musonoie, Biashara, Kanina et Gécamines Kolwezi) situés respectivement dans le territoire de Mutshatsha et dans la ville de Kolwezi, province du Lualaba. Son budget global initial est évalué à 4 382 000² dollars américains, repartie de façon désagrégée à 1 267 000 dollars américains pour les 4 communautés du secteur de Luilu et 3 115 000 dollars américains pour les communautés de la commune de Dilala.

Il a été approuvé le 29 mai 2021³ par le Gouverneur du Lualaba après trois mois d'instruction, alors que son exécution a débuté en 2022 après notification du cadastre minier, soit 8 mois après l'approbation du Gouverneur de Province.

²Voir cahier des charges définissant la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise COMMUS SAS, signé le 19 février 2021 à Kolwezi,

³État des lieux de l'évolution des instructions des cahiers des charges produit par la Commission Permanente pour Instruction du cahier des charges.

https://congominer.org/system/attachments/assets/000/002/348/original/Lualaba_RDC_Etat_des_lieux_cahiers_des_charges_RSE_10_Aout_2023.pdf?1692621292



II. RESULTATS DE L'ENQUETE

Bien avant de présenter l'état des lieux de la mise en œuvre des projets du cahier des charges dans les 5 communautés sélectionnées (2) et d'en analyser les défis majeurs (3), il sera d'abord donné un aperçu global sur les projets initialement prévus et réaménagés pour chacune des communautés (1)

2.1. Situation de la mise en oeuvre des projets par communauté

Cette section présente les projets tels qu'ils ont été initialement planifiés ainsi que les ajustements éventuels qui ont été apportés. De plus, elle informe sur l'état d'avancement de leur réalisation dans chacune des cinq communautés concernées.

Tableau 1 : Projets prévus et réalisés pour les communautés du secteur de Luilu⁴

VILLAGES	N°	PROJET PRÉVUS		PROJETS RÉAMÉNAGÉS ⁵		SITUATION DE LA RÉALISATION DES PROJETS		
		Dénomination & description	Budget /USD	Dénomination et description	Budget/USD	Réalisés	En cours de réalisation	Non-réalisés
KAPEPA	1	Construction et équipement d'une École secondaire (6 classes, sanitaire et bureaux administratifs), 150 bancs, tables et chaises pour enseignants	150 000	R.A.S		Réalisé, Équipé, En cours d'utilisation, Remis officiellement.		
	2	Construction et équipement d'une École Primaire (6 Classes, 1 bloc sanitaire, 1 bloc bureaux administratifs), 150 bancs, tables et chaises pour enseignants et meubles des bureaux	150 000	R.A.S		Réalisé, Équipé, En cours d'utilisation, Remis officiellement		
	3	Construction et équipement d'un centre de santé, composé de : (salle d'attente, infirmerie, pharmacie, laboratoire, cabinet de consultation, salle d'observation, 7 toilettes, 2 douches et fosse septique).	125 000	R.A.S			En cours de réalisation	
	4	Achat et livraison de 30 poteaux, de 1500 m de câble préassemblés en aluminium de 60 mm2 et 100 longueurs de tuyau galvanisé 1"	10 000	R.A.S		Réalisé complètement, Installé, Non connecté		
	5	Installation d'un point de forage d'eau équipé en pompe solaire et 2 citernes	25.000	R.A.S		Réalisé, Non-Opérationnel		
TSHABULA	1	Construction et équipement d'une École secondaire (6 classes, sanitaire et bureaux administratifs), 150 bancs, tables et chaises pour enseignants	150 000	R.A.S				Non réalisé
	2	Installation d'un point de forage d'eau équipé en pompe solaire et 2 citernes	25.000	R.A.S				Non réalisé
	3	Construction et équipement d'une École Primaire (6 Classes, 1 bloc sanitaire, 1 bloc bureaux administratifs), 150 bancs, tables et chaises pour enseignants et meubles des bureaux	150 000	R.A.S				Non réalisé
	4	Construction et équipement d'un centre de santé, composé de : (salle d'attente, infirmerie, pharmacie, laboratoire, cabinet de consultation, salle d'observation, 7 toilettes, 2 douches et fosse septique).	125 000	R.A.S				Non réalisé
	5	Achat et livraison de 1 000 m des câbles électriques préassemblés en aluminium de 60 mm ²	10 000	R.A.S				Non réalisé
PIERRE MUTEBA	1	Installation d'un point de forage d'eau équipé en pompe solaire et 2 citernes.	25.000	R.A.S				Non réalisé
TSHIZUZA	1	Installation d'un point de forage d'eau équipé en pompe solaire et 2 citernes	25.000	R.A.S				Non réalisé
	2	Construction et équipement d'une École Primaire (6 Classes, 1 bloc sanitaire, 1 bloc bureaux administratifs), 150 bancs, tables et chaises pour enseignants et meubles des bureau	150 000	R.A.S				Non réalisé

⁴Sources: ces informations ont été recueillies auprès des personnes clés des Comités Locaux de Développement (CLD) des 5 communautés concernées par cette enquête, à savoir le CLD du secteur Luilu, CLD KAPEPA, CLD TSHABULA, CLD Musonoie, CLD Musonoie et CLD Dilala.

⁵ Les personnes clés, membres des CLD des villages du secteur Luilu, contactées à ce sujet ont déclaré n'avoir pas assez d'informations concernant les réaménagements des projets, voire du chronogramme actualisé de mise en œuvre des projets.



PIERRE MUTEBE et TSHIZOZA (2 villages)	1	Construction et équipement d'un centre de santé, composé de : (salle d'attente, infirmerie, pharmacie, laboratoire, cabinet de consultation, salle d'observation, 7 toilettes, 2 douches et fosse septique).	125 000	R.A.S		En cours de réalisation	
	KAPEPA, TSHABULA, PIERRE MUTEBE et TSHIZOZA (tous les 4 villages)	2	Appui aux producteurs de maïs : distribution des semences de maïs et engrais aux agriculteurs à raison de 10 Ha par village (40 Ha pour l'ensemble de 4 villages).	22 000	R.A.S	Réalisé Chaque année dans les 4 villages	

Tableau 2 : projets prévus et réalisés pour les communautés de la commune de Dilala⁶

QUARTIER	N°	PROJET PRÉVUS		PROJETS RÉAMÉNAGÉS ⁶		SITUATION DE LA RÉALISATION DES PROJETS		
		Dénomination & description	Budget /USD	Dénomination et description	Budget/USD	Réalisés	En cours de réalisation	Non-réalisés
Quartier Musonoie et ses différentes cellules	1	Installation de 2 points de forage dans la cellule Golf, équipé en : 1 pompe solaire ; 2 citernes de 5 m ³ de capacité ; Des panneaux solaires pour alimenter la pompe ; 1 borne fontaine.	60 000	R.A.S		Réalisé, Non-opérationnel		
	2	Achat et livraison d'un transformateur pour la cellule Kabila et 1000 m de câbles électriques pour la cellule Golf.	35 000	R.A.S		Réalisé, Installé, Non connecté		
	3	Construction et équipement d'une Ecole secondaire de 9 salles de classe, sanitaires et bureaux administratifs. Équipement de 216 bancs (en raison de 24 bancs par classe), des tables et chaises pour enseignants ainsi que des meubles pour bureaux et la salle de professeurs.	230 000	R.A.S		Réalisé, Partiellement équipé, En cours d'utilisation, Non remis officiellement		
	4	Construction et équipement d'une Ecole primaire de 6 salles de classe, sanitaires et bureaux administratifs. Équipement de 150 bancs (en raison de 25 bancs par classe), des tables et chaises pour enseignants ainsi que des meubles pour le bureau.	175 000	R.A.S		Réalisé, Partiellement équipé, En cours d'utilisation, Non remis officiellement		
	5	Construction et équipement d'un 1 Centre de Santé complet comprenant tous les services.	400 000	Achat d'un terrain, Construction et équipement d'une salle de fête	400 000			Non-réalisés



Encadré n°1 Résumé des projets du village Kapepa

Sur l'ensemble des 4 communautés du secteur Luilu, bénéficiaires du cahier des charges, la réalisation des projets s'est plus concentrée dans un seul village, excepté le projet d'accompagnement agricole dont a bénéficié tous les quatre villages. C'est le cas du village Tshabula qui, hormis l'accompagnement des agriculteurs en intrants agricoles, n'a bénéficié d'aucun autre projet durant la période de 2022 à 2024.

A Kapepa, sur 5 projets prévus, en dehors de celui d'accompagnement des agriculteurs, 4 ont été réalisés et un est en cours de réalisation. Toutefois, sur les 4 projets réalisés, deux, à savoir la construction et l'équipement de 2 écoles (primaire et secondaire) sont déjà en cours d'utilisation, mais ne répondent pas aux normes de viabilité requises d'une école : classes exigues, manque d'une cour scolaire, manque d'eau pour le bloc sanitaire, etc.

Selon les témoignages des autorités locales, le projet de construction d'un poste de santé, actuellement en cours, semble être au point mort en raison du manque de fonds disponibles. Les travaux restants, notamment la construction du bloc sanitaire et l'équipement, seront financés par le budget du deuxième cahier des charges.

Alors que 2 projets, à savoir le forage d'un puit d'eau et l'achat des poteaux électriques sont déjà exécutés complètement, mais ne sont pas opérationnels. Le puit ne fonctionne pas. La population n'est donc pas desservie en eau potable. Aussi bien que les poteaux et câbles électriques ont été installés, cette ligne n'a jamais été connectée. La population de Kapepa n'a toujours pas accès à l'électricité.

Encadré n°2 Résumé des projets du village Tshabula

Excepté l'accompagnement des agriculteurs qui se fait chaque année dans tous les quatre villages du secteur LUILU concernés par le cahier des de la société COMMUS, 5 projets prévus spécifiquement pour le village Tshabula, n'ont pas été réalisés. Et pourtant la société COMMUS est à sa 3ème année de mise en œuvre du cahier des charges et qu'il ne lui reste que 2 ans pour clôturer ce premier cycle de 5 ans.

Curieusement, il n'existe officiellement aucune explication de la société à ce sujet. Les membres du CLD et chef du village interrogés à ce sujet, se disent n'être au courant de rien. Toutefois, il importe de souligner qu'il y a de cela une année que la société a initié le processus de délocalisation de cette communauté, qu'elle a suspendu une année après avoir délocalisée une partie seulement. Parait-il que l'intention de la société serait de délocaliser tout le village.

Ceci suscite la question de savoir si c'est pour cette raison que la société COMMUS traîne le pas à respecter ses engagements vis-à-vis de cette communauté?

Si c'est le cas, alors qu'advient-il ?

Ces projets seront-ils réalisés sur le site de réinstallation de cette communauté?

Mais comment cela sera-t-il possible sans réinstallation de la communauté comme c'est d'ailleurs le cas? Ce cahier des charges n'est-il pas de l'arnaque pour cette communauté ?

Encadré n°3 Résumé des projets du village Pierre Muteba

Sur les 3 projets prévus dont 2 projets communs et 1 projet individuel, seuls les 2 projets communs sont réalisés ou sont en cours de réalisation. Il s'agit de l'accompagnement des agriculteurs qui est réalisé chaque année dans tous les 4 villages et la construction d'un centre de santé (projet commun avec le village Tshizuzza) qui est en cours de réalisation.

Il faut néanmoins souligner que cette communauté se trouve présentement en processus de délocalisation dont une partie de cette communauté a été déjà délocalisée moyennant compensation monétaire sans réinstallation. A ce jour, ce processus de délocalisation est suspendu par la société COMMUS depuis l'année 2023.

Encadré n°4 Résumé des projets du village Tshizuzza

A l'instar du village Pierre Muteba, sur les 4 projets prévus à Tshizuzza dont deux projets communs (accompagnement des agriculteurs et construction d'un centre de santé), seuls ces deux derniers projets communs sont réalisés dont un est en cours de réalisation. Le premier projet se réalise chaque année (accompagnement des agriculteurs), alors que le deuxième en cours a été amorcé en décembre 2024.

Encadré n°5 Résumé des projets du quartier Musonoie

Il faut d'emblée noter que par rapport aux quatre autres communautés du secteur Luilu dont les projets n'ont connu aucune modification, à Musonoie, un projet, à savoir, celui de la construction et équipement d'un centre de santé a été remplacé par la construction et l'équipement d'une salle de fête. Sur l'ensemble de 5 projets prévus, 4 ont été réalisés et 1 n'est pas encore réalisé.

Cependant sur les 4 projets réalisés, 2 sont complètement achevés, mais ne sont pas encore opérationnels (installation de 2 points de forage d'eau et la remise d'un transformateur et de 1000 mètres de câbles électriques), alors que les 2 autres projets à savoir, la construction et l'équipement de deux écoles (primaire et secondaire) ont été réalisés, et sont même en cours d'utilisation depuis septembre 2024, mais ne sont pas complètement équipés. Mais aussi, les deux écoles ne remplissent pas certaines conditions requises : les salles sont exigues, pas assez d'espace pour la cour scolaire, tableaux non peints en noir, etc.

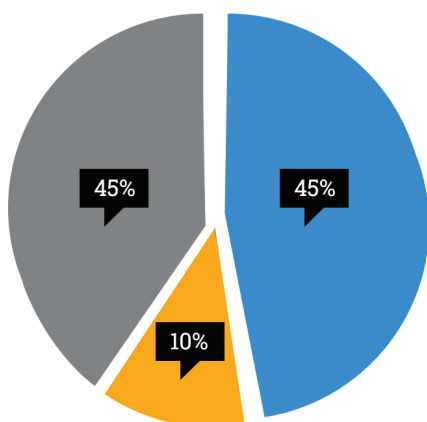
5 communautés & projets communs	Nombre des Projets prévus	Nombre des Projets Réalisés	Nbre des Projets en cours de réalisation	Nombre des Projets non réalisés
Village Kapepa	5	4	1	-
Village Tshabula	5	-	-	5
Village Pierre Muteba	1	-	-	1
Village Tshizuza	2	-	-	2
Pierre Muteba & TShizuza	1	-	1	-
4 villages	1	1	-	-
Quartier Musonoie	5	4	-	1
TOTAL	20	9	2	9



4 ■ Non opérationnels

2 ■ Équipés partiellement, ■ Opérationnels.

3 ■ Complètement réalisés, ■ Opérationnels



SITUATION DE LA MISE EN OEUVRE DES 20 PROJETS DANS 5 COMMUNAUTÉS

- Projets réalisés = 9
- Projets en cours de réalisation = 2
- Projets non réalisés = 9



III. ANALYSE DES PROBLEMES MAJEURS IDENTIFIES DANS LA MISE EN OEUVRE DES ENGAGEMENTS PRIS PAR COMMUS DANS LE CADRE DU CAHIER DES CHARGES

Cinq problèmes majeurs ont pu être identifiés dans la mise en œuvre du cahier des charges par COMMUS dans les cinq communautés. Ces obstacles se résument à (1) l'absence d'un Comité Local de Suivi, (2) l'inaction des services étatiques concernés, (3) la réalisation insatisfaisante des projets, (4) le manque flagrant de transparence et (5) la faible qualité des infrastructures.

3.1. Inexistence du comité local de suivi dans toutes les communautés de la commune de Dilala et du secteur Luilu

La première lacune majeure réside dans l'absence de Comité Local de Suivi dans toutes les cinq communautés de la commune de Dilala et du secteur Luilu. Les projets sont exécutés sans aucun suivi ni évaluation formelle.

En vertu des articles 13⁷ et 14⁸ de la directive relative au modèle-type de cahier des charges, le Maire de la ville de Kolwezi et l'Administrateur du Territoire de Mutshatsha ont respectivement la responsabilité de mettre en place le Comité Local de Suivi afin d'assurer le suivi et l'évaluation de l'exécution des engagements pris par la société COMMUS en vertu du cahier des charges.

Cependant, aucun CLS n'a été mis en place au sein de ces communautés par les deux autorités.

Malgré trois années d'exécution du cahier des charges, aucun rapport d'évaluation n'a été produit en raison de cette carence. Cette absence de CLS compromet considérablement la bonne gestion des projets, en empêchant notamment la mesure de leur impact, l'identification d'éventuels ajustements nécessaires, et la gestion rigoureuse des ressources allouées. De plus, faute de Comité Local de Suivi, les communautés ne sont pas régulièrement tenues informées de l'avancée des projets.

⁷L'article 13 de la directive relative au modèle-type du cahier des charges stipule que « Aux fins d'assurer le suivi et l'évaluation de l'exécution des engagements pris en vertu du cahier des charges, il est institué un Comité Local de Suivi (CLS). »

⁸L'article 14 de cette même directive dispose quant à lui que « Le CLS est présidé, selon le cas, par l'Administrateur de Territoire ou le Maire de la ville, du Médecin Chef de Zone ou leurs délégués et est composé d'un (01) délégué de l'opérateur minier et d'au moins quatre (04) représentants désignés des communautés locales. »



3.2. Inaction des services étatiques concernés

L'article 16 de la directive relative au modèle-type du cahier des charges stipule que « l'Agence Congolaise de l'Environnement, le Fonds National de Promotion et de Service Social en collaboration avec la Direction de Protection de l'Environnement Minier assure le contrôle du respect des engagements pris dans le cahier des charges »⁹.

Ils ont donc conjointement l'obligation d'effectuer des missions d'inspection afin de s'assurer du respect de la mise en œuvre du cahier des charges et de produire de rapport d'évaluation.

Cependant, depuis le début de la mise en œuvre du cahier des charges de COMMUS jusqu'à ce jour, aucun contrôle n'a été effectué par ces services étatiques et aucun rapport d'évaluation ou de contrôle initié et produit par ces trois services sur ce cahier des charges n'est public ni connu des communautés locales bénéficiaires.

Il faut donc noter que l'inaction de ces services techniques chargés de l'administration du code minier sur cette obligation sociétale favorise l'attitude de l'entreprise COMMUS et cela au détriment des intérêts des communautés impactées par ce projet minier.

3.3. Faible réalisation des projets

L'autre défi majeur réside dans le faible taux de réalisation des projets. Sur les 20 projets prévus pour l'ensemble des cinq communautés, seuls 9 ont été effectivement réalisés en trois ans. De plus, parmi ces 9 projets réalisés, 2 sont non opérationnels et 2 ont été partiellement exécutés bien qu'ils soient déjà en cours d'utilisation. De plus, seules 2 des 5 communautés ont bénéficié de la réalisation de plus de projets que les autres, soulignant ainsi un déséquilibre dans la répartition des ressources.

3.4. Manque de transparence

Enfin, le manque de transparence autour de l'exécution du cahier des charges constitue un autre obstacle majeur. Des informations essentielles telles que les passations de marchés, les coûts réels des projets, et l'avancement de la mise en œuvre ne sont pas accessibles aux communautés locales ni aux membres du CLD. La société COMMUS agit de manière opaque, ne partageant pas les informations importantes avec les parties prenantes et agit seule dans tout le processus de l'appel d'offres à la signature des contrats. Cette opacité nuit à une gestion transparente et efficace des ressources ainsi qu'à une participation adéquate des parties prenantes.

⁹Lire en intégralité l'article 16 de la directive relative au modèle-type du cahier des charges.

3.5. Faible qualité des infrastructures

La qualité de certaines infrastructures réalisées dans le cadre de ce cahier des charges laisse aussi à désirer. Il ressort des visites des ouvrages, le constat selon lequel, certains projets réalisés ne sont pas conformes aux exigences du cahier des charges et d'autres sont à ce jour non-opérationnels, après seulement quelques mois d'utilisation.

C'est par exemple, les puits d'eau forés au quartier Musonoie et au village Kapepa qui ne fonctionnent plus quelques jours seulement après leur mise en service, malgré un investissement initial de 85 000 dollars américains par la société COMMUS pour leur réalisation. Ces puits n'ont donc pas réussi à résoudre le problème de desserte en eau potable dans ces communautés.

IV. RECOMMANDATIONS

Au regard des problèmes majeurs ci-dessus évoqués, mais aussi des plusieurs défis auxquels est confrontée la mise en œuvre de ce cahier des charges, AFREWATCH recommande :

Au Maire de la ville de Kolwezi et à l'Administrateur du Territoire de Mutshatsha de :

- ▶ Prendre des mesures urgentes afin de constituer et Installer les Comités Locaux de Suivi du cahier des charges dans leurs juridictions respectives ;
- ▶ Initier avec les concours de la DPEM, ACE et FNPSS des sessions d'évaluation approfondie de la mise en œuvre de ce cahier des charges et mettre le rapport d'évaluation à la portée des communautés locales concernées.

A la société COMMUS de :

- ▶ Exécuter les projets du cahier des charges conformément aux exigences techniques et budgétaires prédéfinies et au chronogramme établi et/ou réaménagé ;
- ▶ Rendre compte aux communautés bénéficiaires sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du cahier des charges ;
- ▶ Informer régulièrement le CLD, à défaut du CLS, sur la gestion et l'affectation des fonds en lui donnant accès aux informations financières et autres documents contractuels signés dans le cadre de la mise en œuvre des projets du cahier des charges.

⁴Sources: ces informations ont été recueillies auprès des personnes clés des Comités Locaux de Développement (CLD) des 5 communautés concernées par cette enquête, à savoir le CLD du secteur Luilu, CLD KAPEPA, CLD TSHABULA, CLD Musonoie, CLD Musonoie et CLD Dilala.

⁵ Les personnes clés, membres des CLD des villages du secteur Luilu, contactées à ce sujet ont déclaré n'avoir pas assez d'informations concernant les réaménagements des projets, voire du chronogramme actualisé de mise en œuvre des projets.



A la DPEM, ACE et FNPSS de :

- ▶ Initier le contrôle de la mise en œuvre de ce cahier des charges afin d'évaluer ce processus, s'assurer du respect par la société COMMUS des engagements et du chronogramme et le cas échéant prendre des mesures prévues par l'article 288 bis du code minier;
- ▶ Publier les rapports de missions de contrôle sur le respect par les entreprises minières de l'obligation relative au cahier des charges.

Au Comité Local de Développement de :

- ▶ Tirer des leçons des défis et problèmes majeurs observés au cours de ce premier cycle du cahier des charges afin de mieux préparer le prochain cycle ;
- ▶ Rendre compte aux membres des communautés locales sur l'état de lieu de la mise en œuvre des projets du cahier des charges et d'éventuels réajustements ou modifications opérées.
- ▶ Solliciter l'implication des services étatiques impliqués dans le processus du cahier des charges (DPEM, ACE et FNPSS) dans le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre des projets par COMMUS, mais aussi solliciter auprès des autorités urbaines ou de la territoriale la mise en place des Comités Locaux de Suivi.



A PROPOS DE AFREWATCH

African Resources Watch (AFREWATCH) est une ONG des droits humains spécialisée sur les questions des ressources naturelles. Elle milite pour une exploitation responsable et ses domaines d'intervention comprennent la recherche, le plaidoyer, la formation et l'accompagnement judiciaire.

CONTACTS



+243 81 85 77577 | +243 82 230 48 00

Email : info@afrewatch.org

Site Web: www.afrewatch.org



Lubumbashi: 29, avenue Nyangwe, Q/Golf Lido, Commune et ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC
Kinshasa : 11 avenue baraka, Barumbu, Kinshasa